



## “La protection de la propriété intellectuelle est vitale pour l’avenir des industries culturelles”

rappellent Robin Gibb, Président de la CISAC, et les créateurs réunis au Sommet mondial du droit d’auteur

*Le Forum international de la CISAC a rassemblé des créateurs, sociétés d’auteurs et guildes, décideurs politiques, fournisseurs de services sur Internet, radiodiffuseurs, opérateurs des télécommunications, fabricants de matériel informatique et experts juridiques pour débattre de l’avenir de la protection du droit d’auteur et de la diffusion des œuvres à l’ère numérique.*

*Les débats sont en ligne sur [www.cisac.org](http://www.cisac.org)*

Paris (23 juin 2009) – Les créateurs, réunis les 9 et 10 juin à Washington, à l’occasion du deuxième Sommet mondial du droit d’auteur, ont appelé de leurs vœux une plus forte protection du droit d’auteur et une meilleure application de la législation à travers le monde, afin de préserver l’avenir des industries de la création.

Le Président de la CISAC (Confédération Internationale des Sociétés d’Auteurs et Compositeurs), **Robin Gibb**, membre des légendaires Bee Gees, a ouvert et clôturé le Sommet en rappelant que « **le droit d’auteur n’est pas un obstacle mais une aide au progrès, à la créativité et à la communication.** L’existence d’un droit d’auteur fort n’étouffera pas le développement de l’utopie numérique que promettent Google, Microsoft et d’autres. Il favorisera au contraire ce développement. Sans protection de la propriété intellectuelle, c’est le chaos, barrière beaucoup plus résistante au progrès ».

« **Si nous estropions notre culture, nous estropions le cœur et l’âme de notre société.** Voilà pourquoi la protection du droit d’auteur est si importante pour les créateurs », a ajouté **Milos Forman**, réalisateur américain plusieurs fois primé, lors d’un discours passionné dénonçant la piraterie en ligne. « Les pirates aiment se représenter comme le Robin des Bois des temps modernes ... En réalité ils volent des milliers et milliers de personnes à travers le monde dont beaucoup, aux revenus modestes, dépendent des industries culturelles pour vivre ».

**Plus de 610 personnes**, représentant 250 organisations et 65 pays différents, ont participé au Sommet mondial du droit d’auteur, deux jours de discussions organisés par la CISAC, les 9 et 10 juin 2009 au Centre Ronald Reagan à Washington, DC. Une coopération à l’échelle internationale de tous les acteurs du secteur est nécessaire pour relever les défis des industries de la création à l’ère numérique et dialoguer de façon constructive sur la protection de la propriété intellectuelle et de la diffusion des œuvres.

L’appel de Robin Gibb pour un droit d’auteur fort a été relayé par les législateurs américains les plus influents dans ce secteur et d’autres personnalités européennes :

- **Le sénateur Patrick Leahy**, Président de la commission judiciaire du Sénat, a été rejoint par le **sénateur Orrin G. Hatch**, éminent membre de cette même commission, par **Robert Wexler**, membre des commissions judiciaires et des affaires étrangères de la Chambre des représentants, ainsi que par de nombreux orateurs pour insister sur l’importance d’une protection adaptée de la propriété intellectuelle et du droit d’auteur pour faciliter et encourager le développement économique à long terme. « Je considère que la propriété intellectuelle est essentielle pour inciter les inventeurs à inventer et les créateurs à créer » a déclaré le sénateur Leahy. « Votre industrie est une des rares industries dont la balance commerciale est systématiquement positive » a ajouté le sénateur Hatch. Robert Wexler s’est exprimé sur la nécessité d’en appeler à la « génération Napster », celle née avec le

P2P et le parti politique « pirate » : « C'est la bataille du message à leur faire passer que nous devons avant tout gagner ».

- **Christine Albanel, ministre française de la Culture et de la Communication**, par la voix de l'Ambassadeur de France aux États-Unis, Pierre Vimont, a présenté la loi « Création et Internet » comme « réaliste et ambitieuse » pour lutter contre le piratage. « Ceux qui croient qu'Internet doit rester une jungle anarchique se trompent d'époque. Le piratage, c'est une maladie infantile de l'Internet qui doit désormais passer à l'âge adulte, celui de la responsabilité ». Même le Conseil constitutionnel a estimé que certaines dispositions de la loi étaient contraires à la Constitution, la législation française était au centre de toutes les discussions à Washington, une loi porteuse d'espoir dans la bataille contre le fléau que constitue le piratage sur Internet. La France a établi un précédent et beaucoup d'autres pays ont adopté des législations similaires (l'Irlande et la Corée du Sud) ou engagé des discussions semblables avec l'industrie.

La protection du droit d'auteur et la lutte contre le piratage en ligne faisaient partie de la myriade de sujets débattus pendant le Sommet par **plus de 100 intervenants de 20 pays** :

- **La protection de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur reste une priorité de la politique des États-Unis.** La mise en œuvre et l'harmonisation de la propriété intellectuelle au niveau mondial sont également à l'ordre du jour. Le **Représentant John Conyers Jr.**, Président de la commission judiciaire de la Chambre des représentants, a annoncé par la voix de son chef de cabinet, Perry Apelbaum, une audition d'ici juillet sur les royalties liées aux diffusions audio-vidéo. Les services en lignes américains pourraient être amenés à rémunérer les créateurs pour la diffusion numérique de leurs œuvres sous la forme d'un droit de diffusion (comme c'est le cas dans la majorité des pays européens). Parmi les autres projets législatifs annoncés à l'occasion du Sommet par les décideurs politiques américains, on peut citer la réintroduction d'une loi sur les œuvres orphelines et un projet de loi qui étendrait aux enregistrements sonores le droit d'exécution publique pour les radios analogiques.
- Un des objectifs du Sommet était **d'encourager le dialogue entre les représentants des nouveaux modèles économiques, des fournisseurs de services numériques (DSPs) et des ayants droit afin de trouver des solutions adaptées au marché.** La participation de représentants de Google était un bon exemple de l'utilité d'un tel dialogue et de la nécessité de trouver de nouvelles sources de revenus pour les ayants droit. « Nous pouvons être des partenaires et non des ennemis » a déclaré **David C. Drummond**, Vice-président pour le développement et responsable du service juridique de Google, qui s'est exprimé au Sommet sur YouTube et l'accord Google avec les auteurs et éditeurs de livres. « Télécharger des livres numériques n'est pas un comportement établi » et l'accord Google devrait permettre au secteur de l'édition de créer un marché mieux régulé a expliqué **Richard Sarnoff**, Président de Bertelsmann Digital Media Investments et ancien Président de l'association des éditeurs américains. « C'est notre musique qui rend [vos] appareils pertinents » a déclaré **David Israelite**, Président de la National Music Publishers Association, à **Gary Shapiro**, Président de la Consumer Electronic Association, « il est temps que nous travaillions ensemble ». Quoi qu'il en soit, pour beaucoup de sociétés de gestion de droits dans le monde, obtenir une juste rémunération pour les créateurs lorsque leurs œuvres sont diffusées sur Internet (musique, films, photos, livres...), reste un défi.
- Non seulement les **sociétés de gestion de droits** ont une réelle utilité pour les créateurs et les **services exploitant les œuvres** dans ce siècle numérique mais aussi, elles peuvent **déverrouiller le fameux « copyright gridlock »** (*verrou du droit d'auteur*), comme l'a expliqué **Michael Heller**, professeur de Droit et auteur de *The Gridlock Economy* (L'impasse Economique). « Une gestion collective bien conçue des droits peut être la solution pour résoudre l'impasse dans laquelle se trouvent les nouveaux médias. »

- Face à l'érosion **continue de la valeur des droits avec l'émergence des "nouveaux modèles économique" qui génèrent beaucoup de trafic sur internet mais un faible chiffre d'affaires**, la CISAC a dévoilé une étude qui a servi de base aux discussions sur de possibles scénarios d'une contribution des Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) dans la lutte contre le piratage en ligne et le financement de la créativité. Les FAI devraient être prêts à reconnaître leurs responsabilités lorsque leurs réseaux sont utilisés pour enfreindre les droits des créateurs. De même, les ayants droit devraient s'assurer que les FAI comprennent la valeur que les créateurs et les œuvres apportent à leur activité.
- En l'état actuel de l'économie mondiale, **la propriété intellectuelle et le droit d'auteur sont essentiels à la reprise de la croissance et au développement**. Les industries culturelles créent de la valeur et des emplois dans les économies nationales. L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a souligné que l'industrie de la création contribue à hauteur d'environ 6% d'une économie en développement. C'est également la raison pour laquelle la **Banque Mondiale** aide les économies en développement - en Afrique, Asie et Amérique Latine - à améliorer le cadre législatif protégeant la propriété intellectuelle comme l'a rappelé aux participants Anne-Marie Leroy, Vice-présidente Senior et Conseillère générale de la Banque Mondiale.
- Pour les nombreux créateurs réunis durant ce Sommet, leurs **droits moraux et leur liberté de création sont aussi importants que leurs droits économiques**. "Les artistes aiment être respectés et ils voudraient voir leurs œuvres respectées," a déclaré le peintre et sculpteur de renommée mondiale **Frank Stella**. "L'intégrité de la musique que j'ai composée est protégée. J'ai accordé les droits à beaucoup de gens, et j'ai refusé les droits à beaucoup de gens également lorsqu'ils mutilaient certaines de mes chansons et lorsque je pensais que la production n'en valait pas la peine," a confirmé **Lamont Dozier**, compositeur américain et producteur du fameux label Motown. "Je ne veux pas que mon œuvre reste dans un tiroir. Je veux qu'elle soit explorée et utilisée par d'autres artistes, distribuée et jouée, mais je veux qu'elle soit bien traitée, et c'est la *raison d'être* des sociétés d'auteurs" a conclu le compositeur, artiste et acteur **Paul Williams**.

"En invitant toutes les parties prenantes impliquées dans l'économie numérique au Sommet mondiale du droit d'auteur, l'ambition de la CISAC était de confronter les différentes expériences et visions de l'avenir » a déclaré **Eric Baptiste**, Directeur général de la CISAC. « Les débats étaient ouverts et francs, et même si nous ne partageons pas tous la même vision de l'avenir, un fil conducteur a émergé pendant ce Sommet : les créateurs – tels que les compositeurs de musique, les réalisateurs de films, les peintres, les photographes, les auteurs – et leurs œuvres sont au cœur de l'économie numérique. Leurs contributions doivent être reconnues et leurs droits préservés et protégés”.

Beaucoup d'idées positives sont à retenir des discussions qui ont eu lieu à Washington. Les textes des discours, les vidéos et photos du Sommet sont consultables sur [www.cisac.org](http://www.cisac.org). Un compte-rendu détaillé du Sommet mondial du droit d'auteur 2009 de la CISAC sera publié dans les prochaines semaines.

###

#### **A propos de la CISAC, Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs**

La CISAC œuvre à une meilleure reconnaissance et protection des droits des créateurs à travers le monde. Dans un univers mondialisé et numérique, la CISAC a pour principale mission de renforcer le réseau international des sociétés d'auteurs, d'être leur porte-parole dans les débats internationaux et réaffirmer le droit inaliénable des auteurs à vivre de leur travail créatif. Avec 222 sociétés d'auteurs membres dans 118 pays, la CISAC est une ONG internationale qui représente plus de 2.5 millions de créateurs et éditeurs de l'ensemble des répertoires artistiques, parmi lesquels la musique, les arts dramatiques, la littérature, l'audiovisuel, la photographie et les arts graphiques et plastiques. En 2007, les droits perçus par les sociétés d'auteurs membres de la CISAC sur leurs territoires respectifs se sont élevés à 7.141 milliards d'euros. Pour plus d'information, rendez-vous sur [www.cisac.org](http://www.cisac.org)

#### **Contacts Presse**

Pour l'Europe: Adeline Deliau, Aspect Consulting / 01 43 59 29 87 / [adeline@aspectconsulting.eu](mailto:adeline@aspectconsulting.eu)

Pour les États-Unis.: Kaci Farrell, APCO Worldwide / +1 (202) 778 1305 / [kfarrell@apcoworldwide.com](mailto:kfarrell@apcoworldwide.com)

Marianne Rollet, Directrice de la communication, CISAC / 01 55 62 08 57 / [marianne.rollet@cisac.org](mailto:marianne.rollet@cisac.org)